

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] « enquête publique – projet d'aménagement ZAC porte de l'lc. Pordic »

Date : Wed, 23 Sep 2020 21:00:07 +0000 (UTC)

De : Bourdin Noemie

Pour : pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr <pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr>

BOURDIN Noémie
6 rue Louis Jouvét
22590 PORDIC

A l'attention de M. LE GOFF Raymond

Objet : « enquête publique – projet d'aménagement ZAC porte de l'ic »

Monsieur,

Je suis, avec ma fille, résidente au 6 rue Louis Jouvét. Il y a un an je me suis portée acquéreur de ce logement que j'occupe depuis 2008, et dans lequel je suis assistante maternelle depuis 2009. J'y ai accueilli 32 enfants.

Le 13 novembre 2019, la mairie a préempté ma maison ainsi que l'appartement mitoyen, (un seul lot) dans le but de faire une voie douce entre le futur lotissement sud de la porte de l'ic et la rue louis Jouvét. La commune souhaite destiner l'appartement en hébergement d'urgence (41m² sur 2 étages).

Je suis donc locataire de la mairie depuis janvier 2020 (cette dernière a d'ailleurs commencé par m'augmenter le loyer après la préemption). A ce jour, le loyer me coûte plus cher que mon crédit. Ainsi, la voie douce passerait sous l'appartement. Cela va créer un porche. La voie douce serait à moins de 4 mètres de ma fenêtre de cuisine. Autant vous dire que je suis totalement défavorable à ce projet.

Au vu des éléments et du non dialogue avec la mairie, j'ai déposé une requête au tribunal administratif de Rennes, afin de prouver l'irrégularité de la préemption.

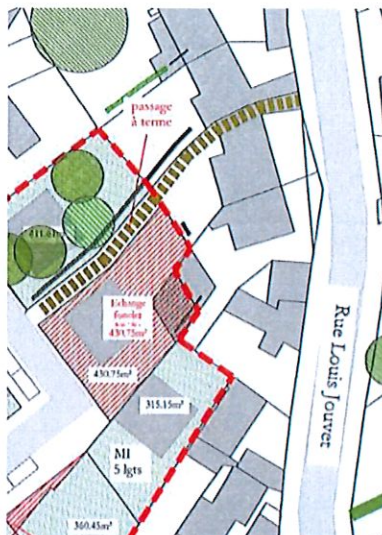
A ce jour, la mairie n'a toujours pas répondu au tribunal. En revanche, elle a su me faire pression début juillet pour que le service des domaines estime la maison en vue d'une rétrocession. Je suis toujours sans nouvelles depuis.

Je reste fermement opposée à ce projet de passage et de logement d'urgence. Sachant qu'un autre passage aurait pu être pensé et aménagé sans gêner personne, notamment à coté du bar de l'ic. Il y a également une sortie déjà existante rue de l'ic.

Le passage qui sera un porche, sera sans nul doute une "zone de squat". Les urbanistes les évitent aujourd'hui le plus possible. Nous traversons en ce moment, un lot d'incivilités sur la commune, et ce porche fera partie de rassemblements en tous genres, de bruits et de divers désagréments. Est-ce dans l'intérêt de la commune d'avoir ce type de désagréments ?

Je vous rappelle que je suis assistante maternelle et je crains que les familles redoutent de me confier leurs enfants, si près d'une zone densifiée et « troublée ».

A défaut d'avoir gain de cause sur l'arrêt du projet, je suis étonnée de ne pas voir l'augmentation des places de parking dans ma rue. En effet, les places devant chez moi sont en zone bleu, et très souvent le parking est rempli (je ne parle même pas des jours où sont célébrés des obsèques). Pourquoi alors, ne pas envisager un accès à ma maison par le côté arrière (sud ouest), ne serait-ce que pour que les familles n'aient pas à se rapprocher du porche. Et donc y prévoir quelques places de stationnement.



Comptant sur votre compréhension, recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

Noémie Bourdin

Noémie Bourdin

